



COOPÉRATION TCHADO - ALLEMANDE

PRODABO



Crédit Photo : Prodabo

République du Tchad
Ministère des Finances,
de l'Économie,
et du Plan



Situation géographique

Zone d'intervention du PRODABO

2 régions :

WADI FIRA

OUADDAÏ

4 départements :

BILTINE

3 sous-préfectures

8 cantons

OUARA

5 sous-préfectures

1 sous-préfecture
nomade

10 cantons

ASSOUNGHA

4 sous-préfectures

6 cantons

DJOURF AL AHMAR

3 sous-préfectures

6 cantons

51 200 km² (surface)

450 - 1 100 m (altitude)

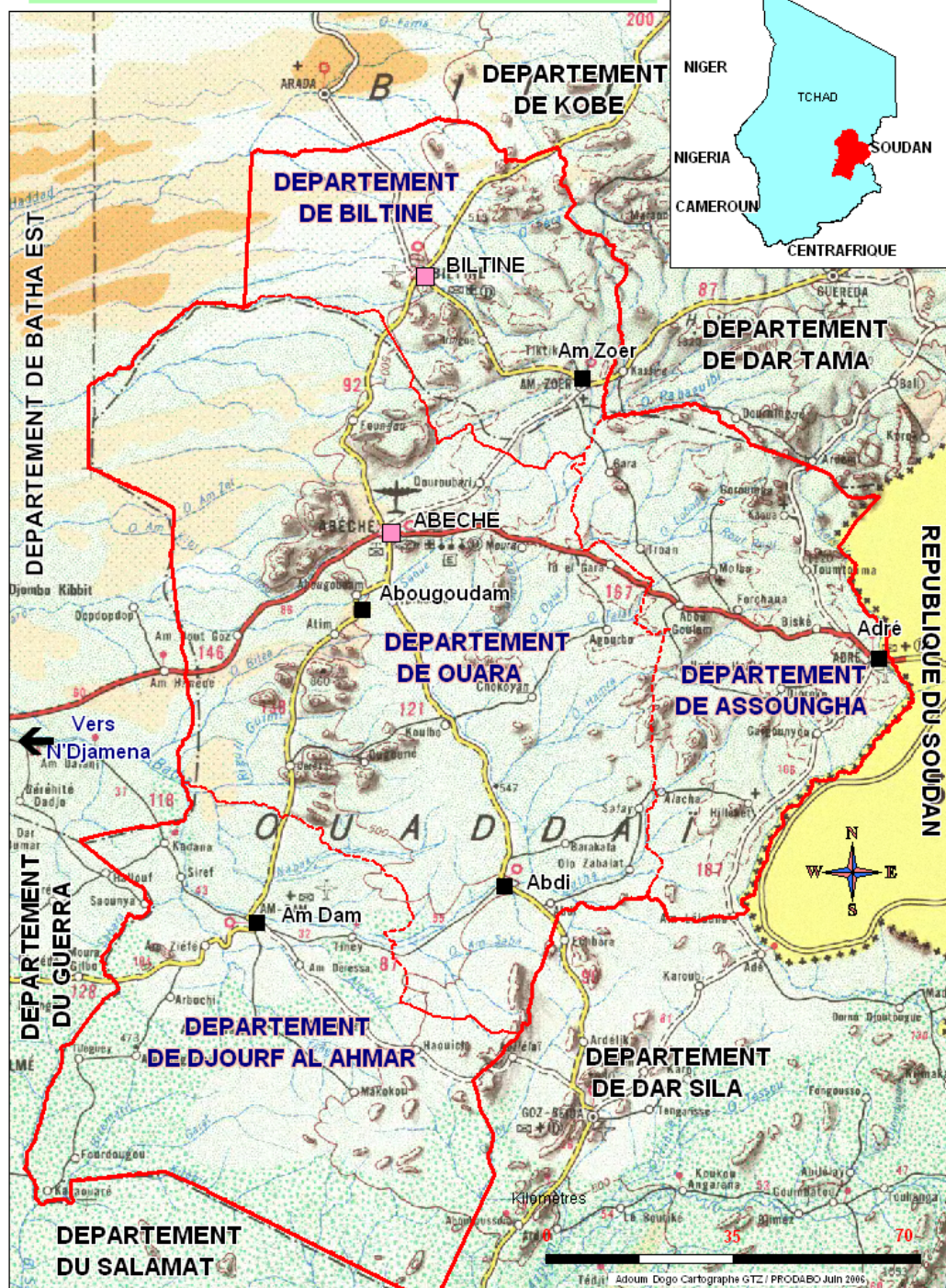
200-600 mm / an (pluviométrie)

65 bassins versants

2 000 villages (en 1993)

480 000 habitants (en 1993)

Carte Zone d' Intervention du PRODABO



PRODABO

Programme de développement rural décentralisé d'Assounga, Biltine, et Ouara

Présentation du programme



Le PRODABO est un programme de la Coopération Tchado-Allemande qui s'inscrit dans la continuité des projets menés dans la région, depuis plusieurs années : le « Projet de planification régionale », le « Projet d'élevage adapté », et le « Projet d'aménagement des ouadis ».

Ce programme, débuté en 2003, se terminera en 2016. Le lancement de la seconde phase est prévu pour novembre 2006.

Le BMZ (Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement) finance le PRODABO, au travers de la GTZ (Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit) et de la KfW (Banque allemande de développement), pour une somme d'environ 3 millions d'€ par an.

L'objectif général est de réduire la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie de la population rurale, dans l'Est du Tchad.

Le groupe cible du programme sont donc les populations rurales (éleveurs et agriculteurs), qu'elles soient sédentaires ou nomades.

Le but du PRODABO est de faire en sorte que ces populations, et leurs organisations, jouent efficacement leurs rôles dans le développement socio-économique des départements d'Assounga, Biltine, Djourf Al Hamar et Ouara, grâce à des infrastructures améliorées. Pour cela, il faut :

- renforcer les capacités locales
- adapter les techniques nécessaires
- mettre en valeur les ressources locales
- renforcer les infrastructures économiques

Présentation des quatre composantes

➤ Composante « Fonds de développement décentralisé » (FDD): financement des infrastructures

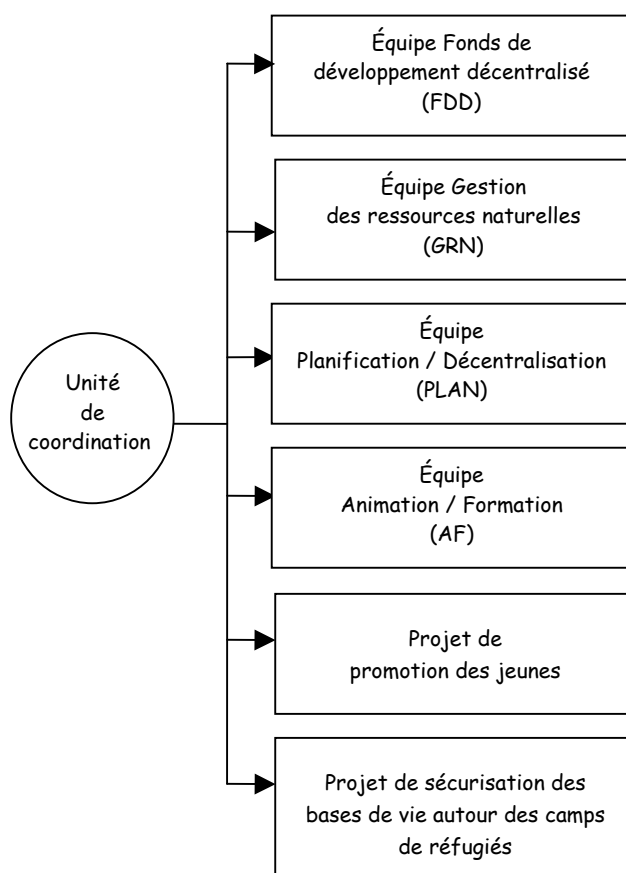
➤ Composante « Gestion et mise en valeur des ressources naturelles » (GRN): aménagement des bassins versants et mise en valeur des terres récupérées

➤ Composante « Gouvernance locale » : appui au processus de décentralisation, à la planification locale, et à la gestion des infrastructures socio-économiques.

➤ Composante « Appui à la politique au niveau national et coordination du secteur du développement rural » : composante de niveau national, centralisée à N'Djaména.

Organisation interne du programme

Les activités effectuées dans le cadre des 4 composantes du programme sont réalisées par différentes équipes.



PRODABO

Programme de développement rural décentralisé d'Assounga, Biltine, et Ouara

S'inscrivant dans la logique de la stratégie sectorielle tchadienne du « Plan d'intervention pour le développement rural » (PIDR), et de l'approche du développement local, le PRODABO cherche à promouvoir le renforcement des capacités des populations et de leurs organisations, afin qu'elles s'approprient le développement socio-économique de leur région. Il privilégie pour cela deux axes : la planification locale, représentant une unité administrative (le canton le plus souvent), et la planification bassin versant, correspondant à une planification plus détaillée, des ressources naturelles.

En ayant comme objectif la mobilisation et la professionnalisation de l'expertise locale tchadienne, le PRODABO travaille selon l'approche « faire-faire » : le programme forme des prestataires de service (bureaux d'études, ONG locales, etc....), chargés, par la suite, d'effectuer les travaux avec la population des cantons et bassins versants.

La planification locale

La planification locale développée au sein du PRODABO depuis septembre 2004, s'inscrit dans la politique nationale prévue de décentralisation, pour faciliter la mise en place des Collectivités territoriales décentralisées (CTD). Basée sur une forte participation de la population, elle doit permettre une bonne exploitation des potentiels de développement du territoire concerné.

Définition du concept de « planification locale » :

La planification locale est un instrument de développement local qui permet, dans une certaine unité territoriale limitée (le canton ou le khalifat), d'exprimer les besoins de façon libre et responsable, pour améliorer les conditions de vie des villageois.

La planification locale en chiffres :

En 2006, sur les 30 cantons de la zone, 10 cantons disposent d'un Plan de développement local (PDL) validé, et 6 (5 cantons et 1 khalifat) seront validés avant la fin de la première phase en novembre 2006.



Planification du canton Korio, avec la fédération Almahanna

La planification bassin versant



Aménagement du BV Haut Bouboula

Héritée du projet antérieur d'aménagement des ouadis (PAO), la planification bassin versant (BV) s'articule autour de deux principes : l'efficacité des solutions techniques et le support de la population. La réussite de cette approche, mise en place dès 1989, est due à l'évolution de la population vers une organisation sociale démocratique, ainsi qu'au succès des réalisations techniques.

Définition du concept de « bassin versant » :

Un bassin versant est un espace délimité par des obstacles naturels (collines...), regroupant toutes les terres drainées par un cours d'eau et ses affluents. Les populations bénéficiaires regroupent tous ceux, sédentaires ou nomades, qui vivent sur les terres concernées.

La planification bassin versant en chiffres :

En 2006, parmi les 65 bassins versants compris dans la zone d'intervention, 10 sont en phase d'autogestion, 16 sont en phase de construction/formation, et 7 sont en phase de sensibilisation/animation/planification.

Planification locale

Critères d'élaboration d'un Plan de développement local (PDL)

Pour élaborer un PDL, quatre critères essentiels doivent être respectés :

- l'engagement de la communauté dans la planification (enracinement et capacité à porter le plan) ;
- la qualité du diagnostic des ressources et des contraintes du territoire ;
- la cohérence et la pertinence des orientations définissant l'horizon du plan ;
- le réalisme et la fiabilité du chemin tracé, avec les actions prévues, sur le long terme.

Dans le PDL, les villageois peuvent planifier tout ce qu'ils estiment nécessaire à leur développement socio-économique et à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Il peut s'agir, par exemple, d'infrastructures hydrauliques, prises en compte dans une planification bassin versant, ou d'infrastructures socio-économiques, dans le cadre de la planification locale, parmi lesquelles une partie est sélectionnée, réalisée et financée par le FDD, après l'approbation d'un comité d'octroi (CO).

Les demandes d'infrastructures approuvées par le CO seront réalisées avec la contribution en main d'oeuvre des paysans concernés.

Principes

La planification locale permet d'établir les besoins de la population concernée, en les classant par ordre de priorité.

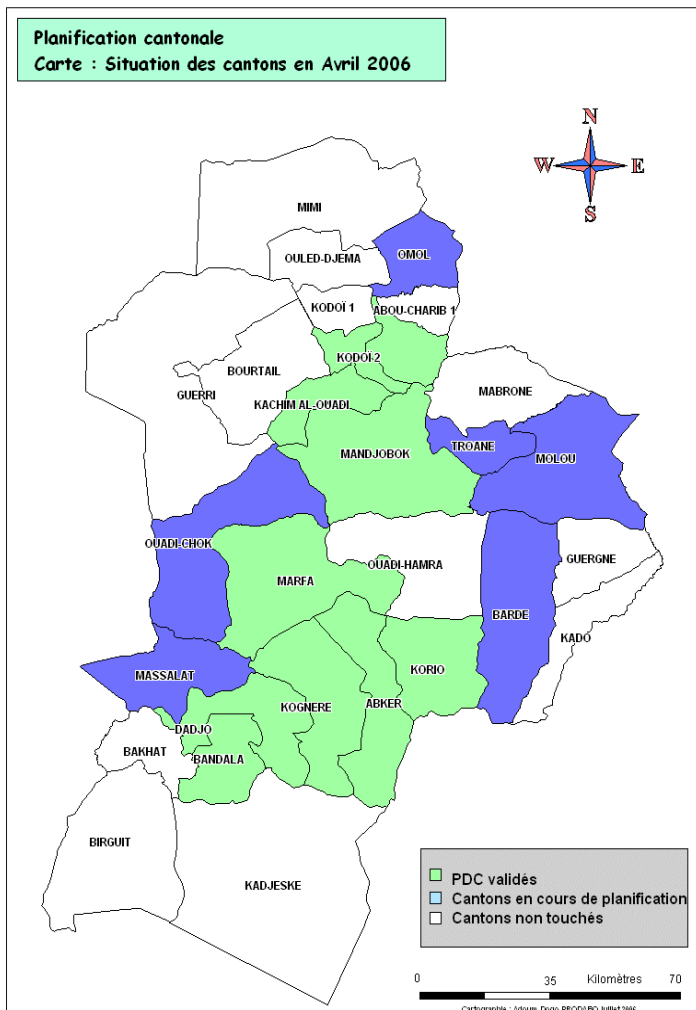
La planification locale doit prendre en compte toute la population du canton, ainsi que les vulnérables ou défavorisés. Un plan de développement local est alors établi pour planifier les activités et les réalisations, afin de satisfaire ces besoins. La planification locale doit être élaborée comme un processus itératif, et non comme une décision finale.

L'organisation des populations en groupements et associations doit leur permettre de s'imposer comme partenaires auprès des acteurs socio-économiques, et ainsi, de participer efficacement au développement économique et social de leur région.

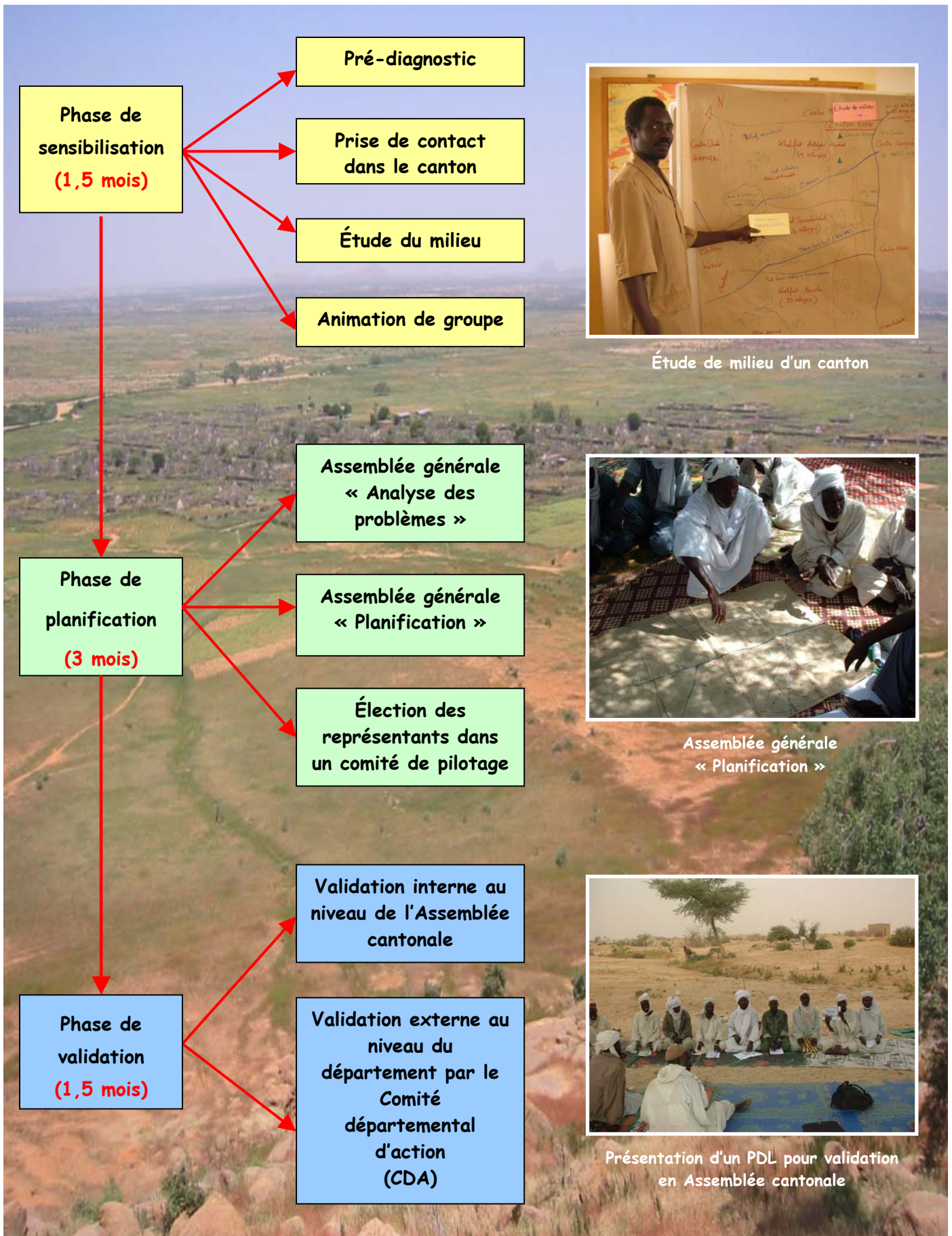
Sélection des infrastructures

Les critères de sélection des infrastructures, financées et réalisées par le FDD, dépendent de leur conformité aux principes du programme (lutte contre la pauvreté et aide au processus de décentralisation), de leur faisabilité, de leur nécessité, et de leur ordre de priorité.

Dans un plan de développement local, les populations doivent prioriser les besoins essentiels de leur groupe, le pourcentage des demandeurs par rapport à l'ensemble de la population étant un des critères essentiels de sélection.



Méthode de planification locale (environ 6 mois)



Activités principales

Infrastructures réalisées

Dans les 16 cantons touchés, le processus de planification locale depuis 2004, sur les 47 infrastructures sélectionnées par le comité d'octroi, 32 ont été réalisées et 15 sont en cours de réalisation.

➤ Les infrastructures sociales :

- écoles, centres d'alphabétisation... ;
- bureaux pour les associations, groupements... ;
- ouvrages d'assainissement en milieu urbain (lavoirs et latrines publiques...).



École de Minieri



Hangar d'Am Zoer



Abattoir de Mata

es économiques :

- marchés publics (hangars, boutiques...);
- magasins de stockage (denrées alimentaires ou matériel) ;
- abreuvoirs, abattoirs, parcs de vaccinations à bétail
- centres de formations (artisanat, menuiserie, électricité...).

➤ Les infrastructures routières :

- aménagements de pistes ;
- balisage des couloirs de transhumance ;

Les conventions locales

Les conventions locales sont un instrument de gestion des ressources naturelles, visant à donner un appui structuré à une utilisation raisonnée des ressources agro-sylvo-pastorales.

Elles résultent d'un processus de réflexion et de concertation de la population concernée, impliquant tous les groupes, sédentaires ou transhumants, susceptibles d'utiliser ces ressources.

Le PRODABO oriente ainsi son action sur les résolutions des conflits entre éleveurs et

agriculteurs, véhiculant l'idée que la seule alternative, pour un développement durable, est la collaboration.

Les conventions locales définissent un certain nombre de règles et d'interdictions pour l'utilisation des ressources. En cas de transgression de ces règles, le comité nommé lors de la mise en place de la convention locale, agit en collaboration avec les autorités pour sanctionner les contrevenants.



Signature de la première convention locale, BV Moyen Mandjobok
Le 04 Avril 2006, à Talhaye



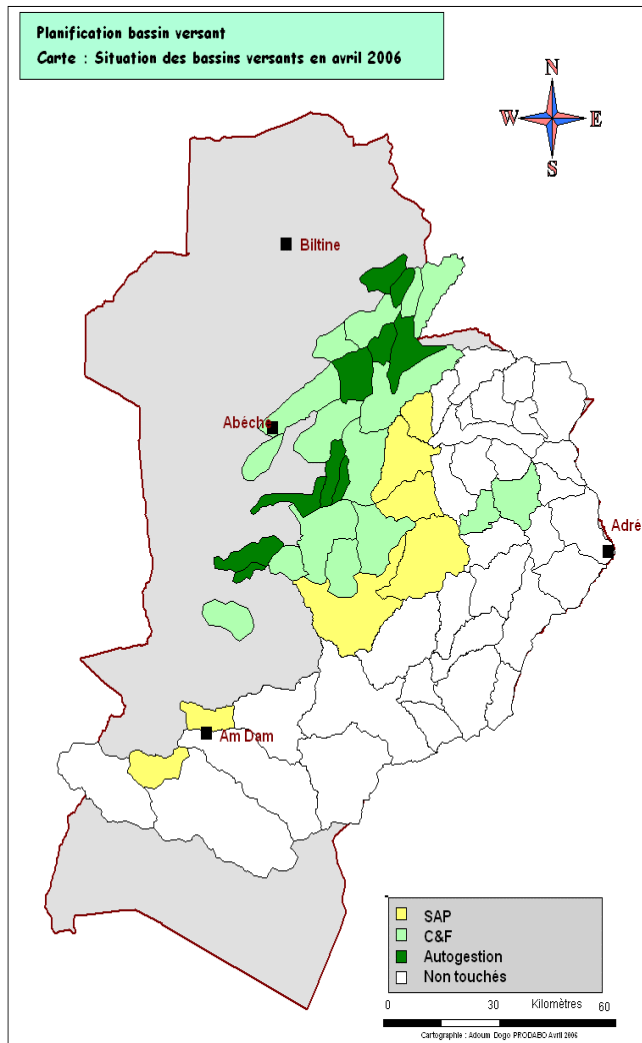
Élection du comité de la seconde convention
Le 01 Juin 2006, BV Katafa



Réunion pour l'élaboration des règles de la seconde convention locale
Le 15 Juin 2006, BV Katafa

Planification bassin versant

Objectifs



Objectif 1
Lutter contre
l'érosion

Objectif 2
Organiser les
populations



Objectif 3
Stocker l'eau de
ruissellement

Objectif 4
Mettre en valeur
les sols récupérés



Objectif 5
Augmenter la
productivité
agricole

Le programme prévoit de toucher tous les bassins de la zone d'intervention d'ici 2015. L'aménagement bassin versant est développé autour de la population et avec sa collaboration.

Dès sa mise en place, le PRODABO s'est attaché à organiser la population. Durant la première phase du programme, plus de 1000 groupements et associations ont été formés, organisant quelques 250 000 villageois. Une fois organisée, la population peut, de façon durable, gérer ses ressources naturelles, grâce aux solutions proposées pour aménager les bassins versants.

Depuis 2003, des diguettes et cordons pierreux ont été construits sur plus de 9000 hectares de terres cultivables. Le programme a également réalisé 8 barrages, 12 digues filtrantes et 16 seuils d'épandages, dont 14 construits en 2006.

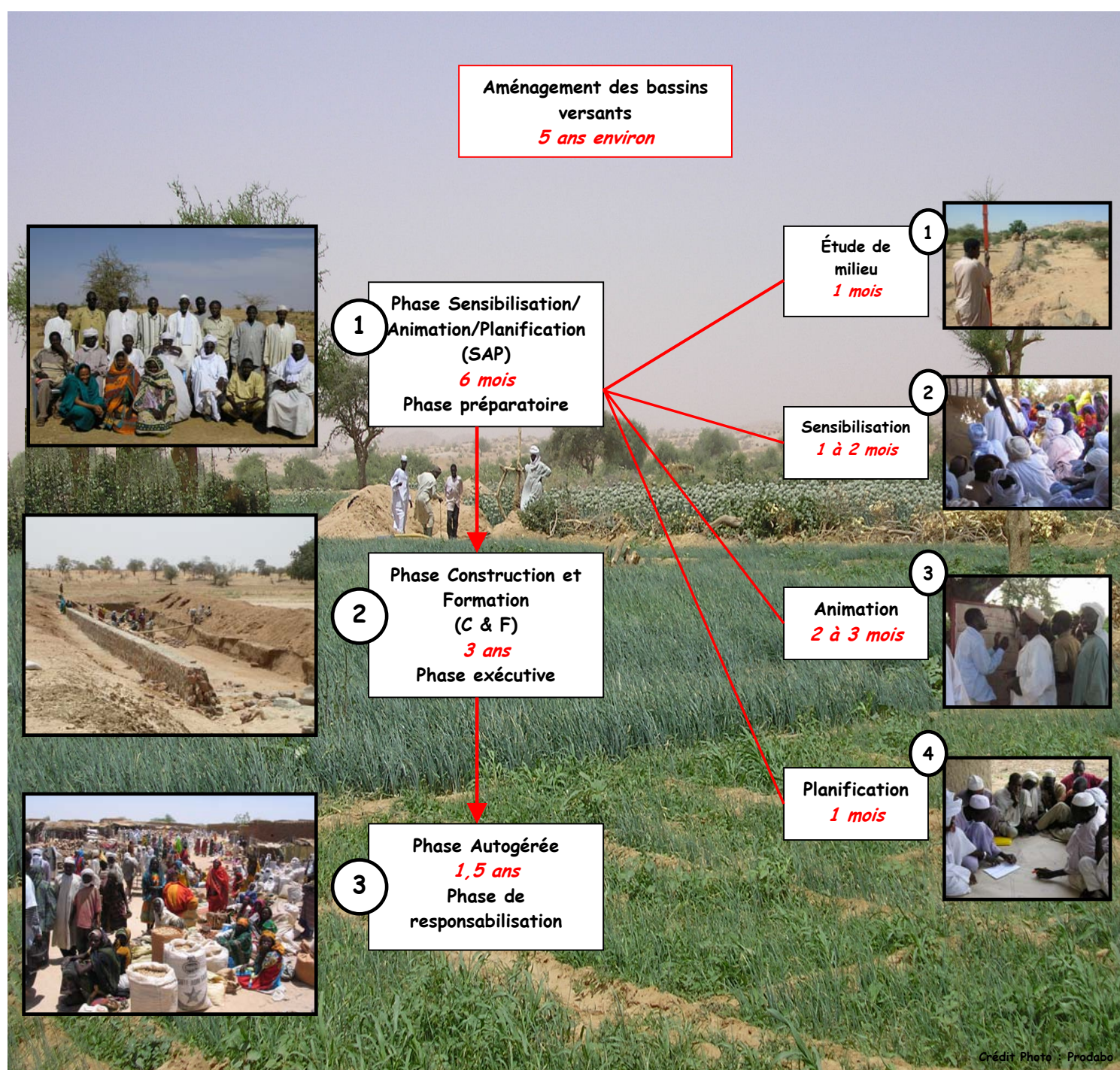
Méthode d'aménagement d'un bassin versant

L'aménagement des bassins versants essaie de traiter l'ensemble d'un bassin versant, de l'amont vers l'aval.

Le but est de gérer toutes les eaux au travers plusieurs techniques de bases, comme le ralentissement du ruissellement, la conservation de l'eau dans le sous-sol pour alimenter la nappe phréatique, le ralentissement des courants dans les ouadis, afin de protéger les berges et de freiner la sédimentation, et l'épandage des eaux dans les bas-fonds à potentiel agricole.

Pour aménager un bassin versant, le programme s'appuie sur les populations locales, et leurs organisations faîtières, afin de leur permettre de gérer au mieux leurs ressources.

Pour cela, il est nécessaire d'impliquer les villageois dans toutes les étapes de l'aménagement : tout d'abord en les informant et en les sensibilisant, puis en les formant aux nouvelles techniques et en obtenant leur contribution active à la réalisation de l'ouvrage, et enfin, en les aidant au suivi et à l'entretien des ouvrages.



Activités principales

L'organisation de la population

Une des premières étapes de l'aménagement bassin versant est l'organisation de la population à différents niveaux

En premier lieu, il s'agit d'une organisation intra-villageoise, en groupements féminins, masculins, ou mixtes.

Ensuite, le niveau inter-villageois concerne les unions de groupements et les associations, chargées de créer le comité de gestion du bassin versant concerné.

Enfin, le dernier niveau est celui de la fédération, regroupant plusieurs associations de plusieurs bassins versants.

Le rôle de ces organisations paysannes est d'autonomiser les populations concernées pour leur permettre, par la suite, de continuer à gérer efficacement leurs ressources, grâce à une meilleure répartition et utilisation du produit des récoltes, ainsi qu'à l'instauration de caisses communautaires.



Groupement féminin récoltant des pierres



Charrette achetée grâce à la caisse communautaire



Groupement Ridina de Moura dans leur champ communautaire

Les ouvrages hydrauliques

Les ouvrages hydrauliques sont chargés d'améliorer la rétention d'eau et de ralentir l'érosion. A cet effet, différentes techniques sont utilisées par le programme, comme les cordons pierreux, les diguettes, ou les seuils d'épandages.

Les cordons pierreux et les diguettes sont réalisés par les populations, avec l'aide des techniciens du PRODABO.

Pour les ouvrages plus importants (seuils, barrages, digues filtrantes), leur réalisation est confiée à des prestataires, avec la contribution de la population (transports de pierres).

C'est cette même population qui, après la construction de l'ouvrage, doit assurer le suivi et l'entretien.



Cordon pierreux



Diguette



Seuil d'épandage

Activités principales

Les activités forestières

Les activités forestières contribuent à lutter contre l'érosion, en protégeant les forêts naturelles et en régénérant le couvert végétal.

Elles aident également les populations à gérer leurs ressources ligneuses. Au travers la formation de haies vives, ou l'utilisation des foyers améliorés, le

PRODABO tente notamment de résoudre le problème d'approvisionnement en bois de chauffe.

Depuis l'arrivée de réfugiés du Darfour dans la région du Ouaddaï, les problèmes liés à la consommation de bois se sont accentués, devenant une des préoccupations majeure de cette zone.



Pépinières



Foyers améliorés

La vulgarisation agricole autogérée

La vulgarisation agricole autogérée consiste à renforcer les connaissances et le savoir-faire des producteurs, sous la responsabilité de fédérations, afin de les aider à mettre en valeur les terres aménagées et à les gérer durablement, l'objectif principal étant l'augmentation du rendement.

Les fédérations jouent le rôle d'agent de vulgarisation de base et d'animateurs auprès des producteurs, et sont responsables du bon déroulement des actions de vulgarisation.

La vulgarisation agricole autogérée se fixe plusieurs buts :

- donner plus d'importance à la connaissance et à la valorisation du savoir-faire des producteurs
- impliquer les producteurs dans l'identification, la mise en place et la diffusion des innovations
- impliquer le producteur dans le suivi et l'évaluation
- adapter le niveau de formation de l'agent de vulgarisation aux besoins des producteurs



Apprentissage de nouvelles techniques d'irrigation dans le jardin de Marchout, BV Toumbang



Vente de tomates séchées, issues de cultures améliorées, canton Abou Charib

Contacts

Adresses

Coordination du programme : B.P. 123 N'Djaména / Tchad
Téléphone : (00235) 52 08 60
E-mail : hilke.roeder@gtz.de

Coordination régionale et FDD : B.P. 99 Abéché / Tchad
Téléphone coordination : (00235) 69 81 12
Téléphone FDD : (00235) 24 09 44
E-mail : prodabo@intnet.td

GTZ / Tchad

Adresse : B.P. 123 N'Djaména / Tchad
Téléphone: (00235) 52 60 35 / 52 32 41
Fax : (00235) 52 33 50
E-mail : gtz-ts Chad@td.gtz.de
Internet : www.gtz.de

KfW

Palmengartenstraße 5-9
D - 60325 Frankfurt am Main
Fax: 0049-69-74 31 29 44
Internet: www.kfw.de

DED / Tchad

Adresse : B.P. 217 N'Djaména / Tchad
Téléphone : (00235) 51 72 52 / 51 65 70
Fax : (00235) 51 90 84
E-mail : ded.tchad@intnet.td
Internet : www.ded.de

L'Ambassade de la République
Fédérale d'Allemagne
B.P. 893 N'Djaména / Tchad
Téléphone : (00235) 51 56 47